

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

2022-71 Cr éation de halles

NOTA. – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette d élibération a été affiché le 22 novembre 2022 que la convocation du Conseil avait été faite le 9 novembre 2022

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Commune de THISÉ
N° Code Postal 25220
Bureau distributeur ROCHE LEZ BEAUPRÉ

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux

Le quatorze

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de NOVEMBRE

Étaient Présents : Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, M. DEVILLERS, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RUISSEAUX, Mme RODRIGUEZ, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s: Mme CANONNE (pouvoir à Mme PETEY), M. DERIOT (pouvoir à M. DEVILLERS), Mme EDY (pouvoir à Mme ARTHAUD), Mme GUILMAILLE (pouvoir à Mme RUISSEAUX), Mme RAHON (Pouvoir à M. ALLAIN), M. LABBACI (pouvoir à M. FREZE), M. MICHEL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Pautot ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

Contexte

En complément à la rénovation de la salle de l'Amitié et dans le cadre du projet cœur de ville, il est proposé d'ouvrir un marché ouvert le vendredi soir. Le cycle d'ouverture et les horaires restent à définir.

Le site retenu est la plateforme de la place de Partenstein, à côté de l'aire de jeux pour enfant vers l'angle des rues Jean d'Abbans et Champenâtre.

A cet effet, il est nécessaire de construire une halle de 20 x 10 ml. Ce bâtiment sera constitué d'une ossature bois en sapin de pays, d'une couverture en tuiles et d'un bardage vertical en bois avec portes en bois. Il sera équipé de points lumineux, de prises électriques et d'un point d'eau.

Ce marché sera complété par des commerçants ambulants.

Un architecte sera chargé de la réalisation du permis de construire. Les travaux seront suivis par les services techniques de la mairie. Ils devraient être terminés au plus tard pour la fin du premier semestre 2023.

Le coût des travaux est estimé à 250 000,00 € TTC

Le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour approuver les conditions d'utilisation du bâtiment en tant que halles et en cas de prêt aux associations.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de lever des subventions publiques sur ce projet. Il informe le conseil municipal de la possibilité de mobiliser la D.E.T.R (Dotation d'équipement des territoires ruraux) afin de couvrir jusqu'à 30 % du montant de cette opération, dont le coût prévisionnel du projet est de 250 000 TTC.

Le plan de financement partiel est le suivant :

DETR (30 %)	62 500 €
Fonds libres (70%)	145 833,33€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal :

- approuve cette opération.
- finance ce projet pour un montant de 208 333,33 HT ;
- se prononce favorablement sur le plan de financement ci-dessus exposé ;
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Thise, le 14 novembre 2022,
Le Maire, Pascal DERIOT